

COMPTE RENDU CTL PRA du 09/06/2020

Ouverture de séance : 14 h

En préambule, la Dis adresse ses remerciements à toutes les personnes qui se sont associées à la rédaction et à la mise en œuvre de ce PRA.

Liminaires :

- Solidaires Finances Publiques
- CFDT

Réponses de la DIS :

Présentation du PRA de la DIS pour information des OS.

Rappel chronologique : La SRP n'a pas demandé de PRA.

Jusqu'au 20 mai, la DIS estimait, en tant que Direction Spécialisée, que toutes nos missions étaient toutes prioritaires. En conséquence, elle a privilégié le télétravail jusqu'à la fin de la campagne IR.

Par le biais de la mise en place du PRA, la DIS envisage un retour très progressif en présentiel.

Ce retour progressif tiendra compte des spécificités de chaque plateaux. Il n'est pas possible d'harmoniser la vie des plateaux.

Tous les ISST et les médecins de prévention sont saisis et disposent de l'ensemble des documents transmis aux OS.

La DIS envisage la date du 15 juin pour une reprise en présentiel.

Le calendrier des formations : à venir

La problématique liée à la garde d'enfants : possibilité de demander à la DIS de rédiger une attestation facilitant l'attribution de place en centres aérés.

Choc acoustique sur Lille : l'agent était en télétravail à la maison et était en possession de tout l'équipement fourni par l'administration. Suite à symptômes (acouphènes), un arrêt de trois semaines a été prononcé.

Plan de Reprise d'Activité (PRA) :

Plateau de Nancy :

L'idée est de faire revenir toutes les personnes qui ne sont pas empêchées, qui sont actuellement en télétravail par rotation, soit 50 % des agents (une semaine 3 jours puis la semaine suivante 2 jours et inversement).

Le nombre d'agents en présence après mise en place de la rotation : entre 20 et 22 agents en fonction des semaines.

Le système de la rotation a été choisi pour gérer l'utilisation des espaces communs et des voies de circulation.

Des cloisons de 70 cm en plastique opaque ont été installées. C'est SPIB qui a commandé les cloisons après avoir pris attache auprès de RH2C afin qu'elles soient adaptées aux contraintes de la crise sanitaire.

Apposition d'affichettes rappelant les consignes (barrières sanitaires).

Toutes les mesures barrière ont été mises en place.

Un nettoyage approfondi des locaux par la femme de ménage.

Nettoyage des postes de travail par les agents, le matériel leur est fourni.

Aération des locaux plusieurs fois par jour.

L'usage des locaux communs est réglementé.

La climatisation ne sera remise en route que si la température excède 27° et seulement à vitesse lente.

Les agents empêchés pourront rejoindre leur poste en présentiel après avis de leur médecin traitant.

Certains agents actuellement en télétravail devront changer de poste de travail. Ils seraient replacés sur le bureau d'une personne empêchée. Deux agents seraient concernés.

On veillera à ce que les agents ne stagnent pas devant les bureaux ou à côté.

Ce ne sera qu'un lieu de passage.

Plateau de Lille :

Les agents sont volontaires depuis le début pour être en présentiel. Toutes les consignes sanitaires sont respectées. Toutes les mesures barrière ont été mises en place.

Une partie des agents vient en rotation. Le but étant que tous les agents ne soient pas présents en même temps. Une salle de formation est utilisée comme salle de délestage (télétravail). Ce principe a reçu l'adhésion des agents.

Les agents reviendront avec leur VPN dans la salle de formation (même condition qu'en télétravail). 12 agents sont concernés. Mise en place d'un système de rotation.

Il est tenu compte des contraintes familiales des agents.

En ce qui concerne les personnes empêchées, pour le moment elles restent en télétravail (SVI de secours).

Sur Lille la distanciation entre les agents est respectée.

L'ISST est sollicité.

L'usage des locaux communs est réglementé.

Plateau de Rouen :

Le médecin de prévention a donné son avis sur le PRA envisagé à Rouen.

Un positionnement sur les marguerites en diagonal a été favorisé. Le taux en présentiel est de 29 % avec les retours envisagés, on atteindrait les 50 %.

La situation sanitaire en Haute Normandie est plutôt très favorable. En conséquence, les 7 personnes non empêchées peuvent envisager leur retour en présentiel par rotation et de façon progressive et ce jusqu'au début des vacances scolaires, soit début juillet (2 jours, puis 3, puis 4 et 5 jours).

Actuellement 3 agents sont en garde d'enfant, leur place étant conservée, ils pourront envisager leur retour en présentiel.

Les mesures d'hygiène sont mises en place afin de procéder au nettoyage des surfaces de travail, des différents points de contact.

La climatisation a été contrôlée, tous les filtres ont été nettoyés. Elle ne doit pas être mise en route car elle ne puise pas son air en extérieur.

La salle de restauration a été aménagée pour ne recevoir que 8 personnes selon les distanciations sociales imposées. La salle de formation a été également aménagée.

Les cloisons opaques n'ont pas été installées.

Pantin :

Il n'y a pas de PRA spécifique sur le site de la Direction car les agents ne sont pas nombreux.. La plupart des agents occupent des bureaux individuels. Pour les autres, un système de rotation a été mis en place pour respecter la distanciation.

Un système de planification (rotation) hebdomadaire a été mis en place.

Chaque espace de travail est nettoyé quotidiennement.

La femme de ménage passe tous les jours nettoyer les locaux.

Questions diverses :

Retour en présentiel à 100 % : Tant que l'état d'urgence sanitaire n'est pas levé, les consignes sanitaires, la distanciation resteront d'actualité. Le retour en présentiel se fera par rotation.

Suite à informations transmises par un médecin de prévention sur Rouen, les personnes empêchées ne seront pas réintégrées avant le 11 juillet.

Aménagement d'horaires : Pour les personnes qui utilisent les transports en commun, y aura-t'il possibilité d'aménager les horaires ? D'une manière générale, peut-il y avoir des aménagements d'horaires en cas d'empêchement.

- sur Rouen, pas de soucis

- sur Nancy, il reste des cartes de parking volantes qui pourront être distribuées.

- sur Lille...

Pour les permanences de 19h, on privilégie les personnes en télétravail (Rouen et Nancy).

Pont du 14 juillet : la DIS est d'accord mais par prise de congé ou ARTT.

Prime COVID19 : la liste des agents a été arrêtée. 30 % des agents en PCA sont concernés soit les agents de la DIS qui étaient en présentiel du 17 mars au 19 mai (en fonction du nombre de jours assurés en présentiel), soit 31 agents toucheront 330 euros sur la paye de juillet.

Pour la prime de 1000 euros : ont été retenus les agents de la DIS qui ont eu un surcroît de travail et ont assuré la continuité du service. 13 agents sont concernés

Visite des ISST : un compte-rendu sera effectué pour chaque visite.

Fin de la séance : 15h55